



MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 6 Mai 2020

LA POSTE

AU NOM DU COVID...

LA POSTE BAISSÉ LES SALAIRES ET LES PRÉCARISE

Alors que dans tous les médias le PDG du groupe La Poste présente l'entreprise comme un modèle social, la réalité sur le terrain est tout autre : certains salariés vivent actuellement des baisses de salaires et des conditions de travail dégradées.

Dès le début du confinement, la CGT, à tous les niveaux, a soumis des propositions pour organiser le maintien de l'activité et des missions de service public, qui permettaient de protéger au maximum l'ensemble des postiers. Nos militants n'ont pas été entendus et le groupe La Poste a décidé, unilatéralement, d'organisations du travail qui ont aujourd'hui des conséquences sur les postiers.

UNE ENTREPRISE, ...MODÈLE SOCIAL !

Faisant le choix dans une certaine précipitation d'une distribution maintenue seulement 3 jours par semaine, La Poste a montré clairement le peu d'importance qu'elle accorde aux missions de service public (distribution du courrier, de la presse...) et a surtout privilégié les produits et activités rentables.

La CGT portait, elle, la présence quotidienne de 50% des effectifs maximum pour une distribution exclusive 6J/7 des produits essentiels et vitaux.

Lors des réunions nationales les représentants de La Poste n'ont cessé de justifier le maintien de la distribution des MD7, PPI, et autres produits non essentiels au vu de la période et d'affirmer que le Covid 19 était une opportunité

pour un développement des services aux seniors, de la silver economy et autres nouveaux produits... sensés remplacer les activités historiques.

Pendant que le PDG et ses adjoints envisageaient les « opportunités » futures, le personnel lui s'exposait, souvent sans protection, au virus... Des droits de retraits se sont multipliés, le nombre de postiers contaminés aussi... sur fond de scandale sur le stock de masques détenus par La Poste.



Comme dans notre entreprise il n'y a pas de petits profits, pas question pour elle de continuer à payer les CDD, intérim et contrats gels les jours non travaillés...

DES TEMPS PARTIELS IMPOSÉS POUR LES PLUS PRÉCAIRES ET DES SALAIRES EN BAISSÉ DE 40%

Les contrats les plus précaires ont ainsi été modifiés en fonction du nombre de jours d'activité et beaucoup de nos collègues se sont vus contraints d'accepter des contrats de 14h ou 21 heures par semaines et donc...une diminution de leur salaire d'au moins 40%..

Avec l'augmentation progressive des jours de distri, certains contrats repassent actuellement à 28h mais avec déduction des jours fériés de mai



et de certaines primes ou indemnités, pourtant acquises pour l'ensemble des facteurs...

Lorsque l'on a un logement à payer, des enfants à nourrir... ces baisses de salaires sont insupportables et ces collègues, déjà précaires se retrouvent actuellement dans des situations individuelles catastrophiques et n'arrivent plus à s'en sortir financièrement.

IMPOSER DES DROITS IDENTIQUES POUR TOUS

Nous travaillons ensemble, faisons les mêmes activités et sommes exposés aux mêmes risques... alors nos droits doivent être identiques.

Dans la branche courrier colis, La Poste affirme pourtant qu'elle applique « une durée hebdomadaire moyenne de 28 heures maximum, sans impact sur la rémunération ».

Nous disons CHICHE : qu'elle rétablisse alors les contrats précaires, CDD, Intérim, ... dans leurs droits et les payes sur la base de 35 heures.

Il est scandaleux que des collègues soient obligés d'accepter ces temps partiels imposés, alors qu'ils participent à maintenir l'activité décrite comme « essentielle à la nation ».

La CGT revendique que les postiers ne subissent aucune retenue sur leur salaire et bénéficient tous des mêmes droits, quel que soit leur statut. Il est inadmissible que La Poste leur fasse supporter les conséquences de la situation actuelle.

PAS QUESTION DE FAIRE PAYER LA CRISE AUX SALARIÉS

La Poste tente ainsi de profiter de la situation actuelle pour reprendre de l'argent sur tous les tableaux : aux postiers pérennes en voulant leur voler des jours de congés, leurs supprimer les RTT et augmenter la charge de travail à la reprise... et aux précaires en les précarisant encore davantage...

Déjà confrontés aux bas salaires et exposés au virus, les postiers ont suffisamment donné à l'entreprise et il est particulièrement indécent que ceux là même qui vantent la liberté de consommer malgré le confinement, pénalisent

financièrement les plus précaires de leurs salariés.

Exigeons que tous les contrats soient réalisés sur une base 35 heures et qu'effectivement la distribution en mode dégradé n'ait pas d'impact sur les salaires. La proposition d'un CDI doit être offerte à tous.

La direction commence à évoquer la possibilité de chômage partiel, c'est particulièrement indécent lorsque l'on constate que les bénéficiaires de l'entreprise et que la CDC, actionnaire de La Poste va voir ses dividendes augmenter sensiblement.

IMPOSER DES STATUTS DE HAUT NIVEAU POUR TOUS

La situation actuelle exceptionnelle que nous vivons, met en évidence la situation de la précarité au sein de notre entreprise.

Plus que jamais, il est temps de poser la question de l'emploi pérenne, des droits et acquis des personnels et d'imposer nos revendications en matière de salaires, de promotions, de conditions de travail...

Si notre activité est essentielle lors du Covid 19, alors nos emplois et les postiers qui les effectuent doivent être



reconnus, payés correctement et bénéficier de droits forts.

De la même façon, les collègues qui travaillent à nos côtés doivent également bénéficier d'un statut unique de haut niveau, intégré à une fonction publique renouvelée.

REVENDIQUONS DES CONTRATS « MAISON MÈRE », QUI PERMETTENT AUX PERSONNELS QUI EFFECTUENT LES MÊMES ACTIVITÉS QUE NOUS DE BÉNÉFICIER DES MÊMES PRIMES, DROITS ET INDEMNITÉS.

ENSEMBLE, IMPOSONS LA RECONNAISSANCE DE NOTRE MÉTIER ET DES PAIES DÉCENTES POUR TOUS

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	